



Communiqué interne DGAC

Réunion protocolaire du 3 juin 2010

Le directeur général de l'Aviation civile a réuni l'ensemble des organisations syndicales le jeudi 3 juin 2010 pour lancer la nouvelle phase de négociation du protocole DGAC.

Le directeur général a rappelé le contexte de cette négociation notamment vis-à-vis de la fragilité de la situation économique du transport aérien, aggravée par la crise des cendres volcaniques pendant laquelle la DGAC a montré toute sa cohésion et sa performance au service de la sécurité et de la continuité du transport aérien. Il a par ailleurs évoqué l'audition du secrétaire d'Etat et du directeur général le 1^{er} juin par la commission des finances du Parlement, en présence de la Cour des Comptes au sujet de la situation financière, de l'organisation et du fonctionnement des ressources humaines de la DGAC.

Concernant l'organisation du travail des agents opérationnels de la navigation aérienne, le directeur général a rappelé que la mise en œuvre du contrôle de présence le 7 juin était une étape essentielle pour la crédibilité de la DGAC. L'administration est consciente, tout comme ses personnels, de la nécessité d'une flexibilité maîtrisée. En conséquence, le directeur général a souhaité que les suites à donner dans ce domaine, avec l'objectif de retrouver un mode de fonctionnement performant, souple et transparent, soient traitées dans la concertation au sein de ce protocole, en commençant par affiner le mandat et les thèmes abordés dès la réunion prévue par la DSN le 11 juin.

Le directeur général a ensuite présenté les avancées des travaux sur le FABEC, et notamment les conclusions de la réunion à haut niveau tenue à Bruxelles le 28 mai avec les représentants des Etats et des ANSPs, qui a lancé une étude stratégique cohérente avec les premières conclusions du rapport d'étape de M. Savary qui vient d'être diffusé par le gouvernement. Ces recommandations, qui portent en particulier sur le choix d'une construction graduelle de l'organisation FABEC, sur le dialogue social et sur l'architecture institutionnelle du FABEC sont prises en compte dans le protocole dont un premier projet a été diffusé en séance.

Ce premier projet comporte le préambule (contexte et perspectives générales), le chapitre 1 qui détaille la stratégie de la DGAC sur la durée du protocole, ainsi que le plan du chapitre 2 relatif aux mesures de mise en œuvre. Le document complet sera diffusé dans les plus brefs délais et prendra en compte les travaux et discussions déjà menées depuis l'automne avec les organisations syndicales.

Ce protocole couvrira l'ensemble du périmètre de la DGAC et des ses métiers techniques et administratifs. Il propose en particulier une stratégie ambitieuse pour le renforcement et la reconnaissance des métiers et compétences de surveillance à la DGAC au sein de l'Europe. Il s'attachera également à conforter l'organisation et la modernisation des fonctions supports de la DGAC ainsi qu'à valoriser les métiers concernés.

Le directeur général a proposé un calendrier de travail rapide pour être cohérent avec les travaux de programmation budgétaire, et conforter la continuité de la démarche protocolaire à la DGAC. La première réunion de négociation sur la base d'un projet de texte complet est fixée au 14 juin prochain.
